

## BULLETIN D'ADHESION 2020

### OBJET ET MISSIONS DU GRAINE OCCITANIE

Le GRAINE a pour objet la promotion et le développement de l'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable (EEDD) en Occitanie. La mise en réseau des acteurs EEDD est transversale à l'ensemble de son projet.

L'association conduit des actions d'intérêt général et poursuit un objectif d'utilité sociale. Elle contribue par ses activités à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social et au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale. Elle concourt à la transition énergétique, au développement durable dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales et participatives.

Le GRAINE Occitanie se donne pour missions et moyens d'actions de :

- Représenter les acteurs de l'EEDD dans des instances de niveau régional et national et animer un projet politique en faveur de l'EEDD
- Accompagner et soutenir les acteurs de l'EEDD
- Accompagner les territoires
- Favoriser la mise à disposition ou la création de ressources pédagogiques
- Coordonner des actions collectives de sensibilisation
- Faire circuler l'information en matière d'EEDD
- Promouvoir les savoir-faire en EEDD
- Favoriser l'innovation et la recherche en EEDD
- Mener toute autre mission venant répondre à son objet social.

### LES CATEGORIES D'ADHERENTS AU GRAINE OCCITANIE

- 1. INDIVIDUELS** : personnes physiques souhaitant adhérer à titre personnel
- 2. ASSOCIATIONS** : associations et fédérations associatives
- 3. RESEAUX TERRITORIAUX D'EEDD** : associations dont l'objet social et la gouvernance sont similaires à ceux du GRAINE Occitanie, à une échelle infra-régionale.
- 4. URCPPIE OCCITANIE** : association « Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement »
- 5. ENTREPRISES** : personnes physiques et morales dont l'action dans le champ de l'EEDD est à but lucratif.
- 6. ORGANISMES PUBLICS** : organismes publics qui n'apportent pas de concours financier aux activités du GRAINE Occitanie.
- 7. MEMBRES ASSOCIES** : institutions et organismes publics apportant leur concours financier aux activités du GRAINE Occitanie.

### PROCEDURE D'ADHESION ET COTISATION ANNUELLE

La première demande d'adhésion d'une personne morale ou physique est adressée à la présidence de GRAINE Occitanie sous forme d'un courrier.

Pour les personnes morales, cette demande s'accompagne d'une présentation de leur structure, d'une délibération de leurs instances décisionnelles compétentes et d'une copie de leurs statuts. Cette demande d'adhésion est soumise au Conseil d'Administration du GRAINE Occitanie.

# BULLETIN D'ADHESION 2020 / PERSONNES MORALES

## INFORMATION / CONTACTS

En cas de réadhésion, ne renseigner que le nom de l'organisme ainsi que les changements éventuels.

Organisme	
Statut juridique	
Adresse	
Nom / prénom du représentant	
Qualité du représentant	
Nom / prénom du référent GRAINE	
Téléphone du référent	
Courriel du référent	
Autres courriels : collègues, administrateurs, élus... souhaitant être inscrits sur les listes adhérents du GRAINE Occitanie.	

## DONNEES PERSONNELLES

En application du nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), nous souhaitons réaffirmer notre politique de confidentialité concernant la conservation, le traitement et l'utilisation de vos données personnelles au sein du GRAINE. A ce titre, vos données ne sont ni vendues, ni échangées et, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier à tout moment.

## COTISATION

Associations		50 €	
Entreprises	Indépendants et moins de 5 salariés	50 €	
	de 5 à 20 salariés	100 €	
	de 20 à 99 salariés	200 €	
	supérieur à 100 salariés	1 000 €	
Organismes publics	Collectivités de moins de 3 000 habitants	50 €	
	Collectivités de 3 000 à 5 000 habitants	100 €	
	Collectivités de moins de 5 000 à 50 000 habitants	200 €	
	Collectivités de 50 000 à 100 000 habitants	300 €	
	Collectivités de plus de 100 000 habitants	500 €	
	Autres organismes publics	200 €	
	Date et signature		

Règlement par chèque adressé au site de Montpellier, accompagné de ce bulletin d'adhésion. Pour autre moyen de paiement ou pour toute information complémentaire veuillez contacter Véronique Delattre au GRAINE : [veronique.delattre@graine-occitanie.org](mailto:veronique.delattre@graine-occitanie.org)